



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4998

Installation de vestiaires modulaires à la Plaine des Jeux de Gerland sis 405 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Approbation d'une convention de mécénat en nature entre la Ville de Lyon et la Compagnie nationale du Rhône - Opération 07032608 - "Plaine des Jeux de Gerland - Implantation de containers"- Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 "Aménagements équipements sportifs 2015-2020" - Programme 00004

Direction des Sports

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/4998 - INSTALLATION DE VESTIAIRES MODULAIRES A LA PLAINE DES JEUX DE GERLAND SIS 405 AVENUE JEAN JAURES 69007 LYON - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MECENAT EN NATURE ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE - OPERATION 07032608 - "PLAINE DES JEUX DE GERLAND - IMPLANTATION DE CONTAINERS"- LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1 "AMENAGEMENTS EQUIPEMENTS SPORTIFS 2015-2020" - PROGRAMME 00004 (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Rénovation des surfaces sportives intérieures, mises aux normes des vestiaires ».

Par délibération n° 2019/4833 du 1^{er} juillet 2019, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Aménagements équipements sportifs 2015-2020 », n°2015-1, Programme 00004 Sport.

L'article 4 de la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, codifié à l'article 238 bis du code général des impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions, la Ville de Lyon a souhaité donner suite à la proposition de mécénat en nature de la Compagnie nationale du Rhône (CNR) pour la fourniture de containers vestiaires aménagés à destination des installations sportives de la Plaine de Jeux de Gerland.

La Ville de Lyon est propriétaire de la Plaine de Jeux de Gerland, vaste zone sportive (18 hectares) située à proximité du Stade de Gerland, 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e.

Elle est composée de 10 terrains, et d'une salle de tennis de table, dont :

- une piste athlétisme de 250 m ;
- trois terrains synthétiques de football ;
- un terrain synthétique de rugby (2 pour fin 2019) et football à sept ;
- quatre terrains en gazons naturels.

Sur ce site, la Ville accueille des clubs de sport loisir (rugby, football, tennis, tennis de table), comme de haut niveau (football, rugby, athlétisme), ainsi que des équipes féminines (rugby, football).

Au total une trentaine de clubs s'entraînent sur ces terrains qui leur sont mis à disposition par la Ville de Lyon.

La Plaine de Jeux de Gerland dispose d'un parc de vestiaires nécessitant un plan de rénovation. La Ville de Lyon doit donc trouver des solutions à des problématiques d'accueil diverses, telles que la nécessité de partager plus finement les espaces de

vestiaires féminins/masculins, ou enfants/adultes, pour des volumes de pratiquants toujours plus nombreux. Le site accueille chaque semaine des milliers de personnes pratiquant une activité. La mise en place de vestiaires « tournants » s'est révélée nécessaire pour permettre à tous les utilisateurs (terrains synthétiques, naturels, stabilisés et piste d'athlétisme confondus) d'en bénéficier. Mais ce fonctionnement atteint ses limites.

Pour ces raisons, la Ville envisage de mettre en œuvre un « plan vestiaire » pour cette zone sportive phare de son territoire.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le projet de mécénat qui est proposé aujourd'hui au vote du Conseil municipal.

La Compagnie nationale du Rhône (CNR), concessionnaire du Rhône pour la production d'hydroélectricité, le transport fluvial et les usages agricoles, est le 1^{er} producteur français d'énergie exclusivement renouvelable (eau, vent, soleil.). Cette société anonyme d'intérêt général au capital majoritairement public poursuit des missions d'intérêt général en faveur du développement durable de la vallée du Rhône. Selon une logique voulue à la création de la Compagnie nationale du Rhône, en 1933, les revenus tirés de l'exploitation du fleuve, bien commun, doivent bénéficier au territoire.

La situation géographique des installations sportives de la Plaine des Jeux de Gerland, à proximité des berges du Rhône, a contribué à initier le projet de mécénat qui vous est soumis aujourd'hui.

Ainsi, la CNR a manifesté le souhait de faire don à la ville de trois blocs de vestiaires modulaires pour la Plaine de Jeux de Gerland, représentant un mécénat en nature d'une valeur totale de 120 000 €

Ces vestiaires seront fournis aménagés, dans l'esprit des vestiaires du club de canoë-kayak CKLOM, s'intégrant parfaitement dans le paysage des berges du Rhône. Cette solution permettra un meilleur service rendu aux usagers de la Plaine, préservant la mixité par une cohabitation sereine entre équipes féminines et masculines. Chaque bloc vestiaire pourrait accueillir une vingtaine de pratiquant sur leurs heures de créneaux et recevoir également un dispositif de stockage.

Les contreparties qui seront apportées par la Ville de Lyon consisteront en :

- la présence du logo du mécène sur les modulaires
- la présence du logo du mécène sur les invitations à l'inauguration
- la communication relative à ces modulaires sur le site internet du mécène

Les conditions de ce mécénat sont formalisées dans la convention jointe au rapport. Les contreparties consenties par la Ville de Lyon dans le cadre de ce mécénat ont été strictement évaluées à 30 000 € et restent dans la limite de 25 % admises par l'administration fiscale.

D'autres sites pourraient être concernés dans les années à venir par ce type de montage.

La Ville de Lyon prend à sa charge les travaux préalables d'implantation, fondation et de raccordement des réseaux, des travaux nécessaires dont la Ville de Lyon sera maître d'ouvrage.

Le montant global de l'opération estimé à 100 000 € TTC sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-1 « Aménagements équipements sportifs 2015-2020 » - Programme 00004.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2019/4833 du 1^{er} juillet 2019 ;

Vu l'article 4 de la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat ;

Vu ladite convention de mécénat ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- La convention de mécénat susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Compagnie Nationale du Rhône, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 3- Le lancement de l'opération 07032608 « Plaine des Jeux de Gerland – Implantation des containers » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-1 « Aménagements équipements sportifs 2015-2020 » - Programme 00004.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme n° 00004, AP n° 2015-1, opération n° 07032608 et seront imputées sur les chapitres comptables 20, 21, 23 et autres, fonction 412, selon l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de variations compte tenu des aléas de projets ou autre pouvant survenir :

2019 : 100 000 €
- 5- M. le Maire est autorisé à lancer la procédure de consultation des entreprises et à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ces travaux d'investissement.

6- La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif de la Ville de Lyon comme suit :

Désignation	Nature comptable	Montant en €
3 containers aménagés en vestiaires	2138	120 000

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles-Franck LEVY